



Rumilly, le 05 mars 2015

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

➤ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil
Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités
territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics

Objet : Accord cadre multi-attributaire n°2013-01 pour la fourniture de matériels électriques courant fort et courant faible pour l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux de la Ville de Rumilly – Attribution du marché subséquent n°48.

Décision n° : 2015-28

Nos réf. : PB/DC/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 28 et 76,

VU la délibération en date du 10 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU la décision du Maire en date du 11 juillet 2013 transmise en préfecture le 12 juillet 2013 par laquelle l'accord cadre est attribué aux sociétés suivantes :

- Société AMELEC (74600 SEYNOD)
- Agence REXEL (74601 SEYNOD)
- SAS YESS CEF (74960 CRAN GEVRIER)

pour un montant maximum de 60 000 € H.T. annuels,

CONSIDERANT la remise en concurrence des 3 titulaires de l'accord cadre,

DECIDE

Article 1 :

Le marché subséquent n° 48 relatif à la fourniture de matériels électriques courant fort et courant faible pour l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux de la Ville de Rumilly est attribué à la société AMELEC, pour un montant de 1 375,04 € HT.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-217402254-20150305-2015-28-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2015

Publication : 06/03/2015

Le Maire,

Pierre BECHET

Le Maire,
Pierre BECHET

ACCORD CADRE multi attributaires n°AC 2013-01

Fournitures de matériels électriques - courants forts/courants faibles pour les bâtiments communaux

12/02/2015

MARCHE SUBSEQUENT N°

48

Date de consultation:
Date de remise des offres

12/02/2015
16/02/2015

1 ANALYSE DES OFFRES

Fournitures électriques pour:

C.L. du bouchet, Maison de la pêche,
Illuminations Noël, Mairie, Maison Albanais, Quai des arts,
Service Voirie, Ecole du bouchet, CTM,
Police Municipale, Ecole du Centre

DESIGNATIONS	QUANTITES	FOURNISSEURS		
		YESS CEF	REXEL	AMELEC
BLOC DIF REFLEX XL40-20A MONO MG 18126+20338	1	249,11 €	295,07 €	214,60 €
LEGRAND CADRE réf. 080281	5	10,15 €	10,79 €	11,97 €
DISJONCTEUR 40A - MONO UNI +N - D'CLIC SCHNEIDER	1	14,50 €	20,07 €	14,51 €
COLLIER RILSAN 280 X 4,5	1000	42,28 €	87,80 €	20,10 €
BALLAST ELECTRONIQUE POUR REGLETTE 2 X 35W	2	74,22 €	56,04 €	45,84 €
POUSSOIR + VOYANT réf. 861057 + 89907	5	50,82 €	64,84 €	59,93 €
AMPOULE DICHROÏ 35W - 12V - GU5,3	20	21,54 €	51,65 €	13,00 €
COLLIER RILSAN 280 X 4,5	1000	42,28 €	87,80 €	20,10 €
STARTER FS11	50	13,00 €	18,34 €	12,00 €
PAVE LUMINEUX 60/60CM 3X18W ENCASTRABLE FAUX PLAFOND	16	696,32 €	880,00 €	756,80 €
VA ET VIENT MOSAÏC 77001	10	37,90 €	40,29 €	44,69 €
DISJONCTEUR 16A - TRI - 10 KA - 300MA	1	48,78 €	54,51 €	51,83 €
BLOC DIFFERENTIEL 3P 25A 300 AC	1	107,39 €	138,04 €	109,67 €
COUTS TOTAL H.T.		1 408,29 €	1 805,24 €	1 375,04 €

2 DECISION

Compte tenu de l'analyse des offres ci-dessus il est décidé d'attribuer
ce marché subséquent au fournisseur

AMELEC

Le Maire,

Pierre BECHET

